



## Projet

### Archéologie Publique: Communauté, éducation, formation, économie et Labour – CEFEL – IS\_2.2\_028

## AVIS

### DE SELECTION DE 24 ETUDIANTS POUR LA PARTICIPATION A UNE FORMATION

**Selon** L'avis public N°1/2017 (Premier appel à la sélection de projets standard, publié par le département de la programmation de la région de Sicile en tant qu'autorité de gestion du programme de coopération transfrontalier de L'IEV Italie-Tunisie 2014-2020

**SELON** le contrat de partenariat signé entre l'Empedocle Consorzio Universitario di Agrigento - ECUA, responsable du projet « Archéologie publique: communauté, éducation, formation, économie et Labour – CEFEL - IS\_2.2\_028 », et le Parc archéologique de la Vallée des Temples - PARC (Partenaire 1), l'Université de Palerme - Pôle Territorial Universitaire d'Agrigento - UNIPA (Partenaire 2), l'Institut National du Patrimoine de Tunis - INP (Partenaire 3), l'Agence pour la Mise en Valeur du Patrimoine et la Promotion Culturelle - AMVPPC (Partenaire 4), l'Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine de Tunis - ISMPT (Partenaire 5)

**ÉTANT DONNÉ** que le projet CEFEL prévoit la sélection de 24 étudiants tunisiens, 8 pour chacun des trois cours dans lesquels il est articulé, résidant en Tunisie, pour la participation à l'activité de formation;

**ÉTANT DONNÉ** que le projet CEFEL a été définitivement admis au financement et que la présidence de la région sicilienne, - Département de la programmation -, en tant qu'autorité de gestion du programme Italie-Tunisie 2014-2020 et chef du projet CEFEL ont signé le contrat de subvention pour lequel le décret d'approbation n° 845 / SV.5-DRP du 30/12/2019 a été publié;

**SELON** le règlement relatif à la gestion des ressources provenant de projets financés par des programmes internationaux, communautaires, nationaux et régionaux - D. R. n. 2139 du 16/07/2020;

**SELON** la demande du 22.12.2021, de Mme Zohra Djellouli, Coordinatrice du projet CEFEL et Directrice de l'Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine et Mme Rym Khedaier Coordinatrice scientifique du projet CEFEL, se présente la nécessité de sélectionner 24 étudiants tunisiens, résidants en Tunisie pour participer à l'activité de formation prévue dans le cadre du projet CEFEL,





## IL EST FAIT SAVOIR

### Art.1- Objet et Finalité

La sélection de 24 étudiants tunisiens, résidants en Tunisie, 8 pour chaque cours, pour la participation à l'activité de formation (A.U. 2021-2022) réalisée dans trois cours, orientés vers la connaissance, la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique, et cela dans le cadre du projet d'Archéologie Publique: Communauté, éducation, formation, économie et Labour – CEFEL, financé par le « Programme de coopération transfrontalière ITALIE TUNISIE 2014-2020 ».

L'activité de formation (avec la participation simultanée d'étudiants siciliens) se compose de trois phases (Formation, Stage et Expérimentation) qui se dérouleront en partie en Tunisie et en partie en Italie.

La phase de formation sera divisée en trois cours conçus pour former les trois profils professionnels distincts, décrits ci-dessous, et se déroulera dans deux endroits, la Tunisie (Tunis) et la Sicile (Agrigente)

Les activités d'enseignement seront menées en commun, par des enseignants tunisiens et italiens. Chaque cours se compose de 400 heures d'enseignement, réparties comme suit:

- 80 heures de **formation**, avec des activités d'enseignement en commun avec les trois cours;
- 114 heures de **formation**, avec des activités d'enseignement distinctes pour chaque cours;
- 80 heures de **stages** pour chaque cours, à effectuer dans des institutions et des entreprises après les phases de formation;
- 126 heures d'**expérimentation** pour chaque cours, qui se dérouleront dans les parcs et sites archéologiques d'Agrigente, Eraclea Minoa, Pappunt et Carpis, à la fin du parcours éducatif.

Les activités didactiques de la formation, liées au module commun et aux cours 1, 2, 3 – décrits en détail dans le présent avis – se dérouleront à distance, réparties trois jours par semaine (les cours seront programmés l'après-midi et le samedi matin), à partir de janvier 2022.

Les heures de **stages** et d'**expérimentation** seront **en présentiels**, avec **la participation simultanée d'étudiants tunisiens et italiens**; ils commenceront vraisemblablement à partir de mai/juin 2022 et seront réalisés de manière compacte sur des jours consécutifs. Les cours seront terminés d'ici 2022.

L'**expérimentation** comprendra à la fois des séminaires et des activités pratiques, ainsi que des inspections de sites d'intérêt et des activités de travail de groupe avec l'aide d'un enseignant-tuteur.

Les étudiants sélectionnés devront assister à l'activité de formation dans toutes les différentes phases (*Formation + Stage + Expérimentation*).

A l'issue de l'activité de formation, le projet CEFEL prévoit la mise en place de 2 start-ups (une en Tunisie et une en Sicile) pour l'activation de services innovants dans le domaine de l'archéologie publique. Les étudiants des cours seront invités à soumettre leurs propositions.

La participation aux Formations peut également permettre, aux étudiants inscrits aux Cours de Licence et de Master des Universités, la validation de la partie expérimentation dans le cadre d'activités de stage de formation, avec l'acquisition des crédits correspondants (Projet de fin d'étude PFE ou Stage professionnel





pour les Masters) , conformément au Règlement et aux prérogatives de chaque Cours, sur demande faite aux responsables des Masters et des Licences.

- **Le COURS 1** vise à former des spécialistes en archéologie publique, en gestion du patrimoine culturel et des experts en communication du patrimoine culturel à travers des outils numériques et de nouvelles technologies.  
Il est destiné aux étudiants à la fin du cycle de formation en 3<sup>ème</sup> Licence ; L1 en Valorisation et Promotion du Patrimoine et L2 en Conservation et restauration des Biens Culturels et aux étudiants de 2<sup>ème</sup> année de Master en Promotion Touristique du Patrimoine et en Conservation et Restauration des Biens Patrimoniaux.
- **Le COURS 2** est destiné à la formation de spécialistes en archéologie publique, d'experts en culture matérielle avec une référence particulière aux productions céramiques des temps anciens, capables de communiquer des connaissances également à travers de nouvelles technologies expérimentales.  
Il est destiné aux étudiants à la fin du cycle de formation en 3<sup>ème</sup> Licence L1 en Valorisation et Promotion du Patrimoine et L2 en Conservation et restauration des Biens Culturels et aux étudiants de 2<sup>ème</sup> année de Master en Promotion Touristique du Patrimoine et en Conservation et Restauration des Biens Patrimoniaux.
- **Le COURS 3** est destiné à la formation de spécialistes en archéologie publique, capables d'assurer l'entretien et la conservation du patrimoine archéologique (plâtre et peintures murales, mosaïques, structures murales).  
Il est destiné aux étudiants à la fin du cycle de formation en 3<sup>ème</sup> Licence L1 en Valorisation et Promotion du Patrimoine et L2 en Conservation et restauration des Biens Culturels et aux étudiants de 2<sup>ème</sup> année de Master en Promotion Touristique du Patrimoine et en Conservation et Restauration des Biens Patrimoniaux.





## Détail de l'activité de formation didactique :

### *Activité commune aux trois cours - Prospectus didactique*

#### ARCHEOLOGIE PUBLIQUE/ARCHEOLOGIA PUBBLICA – 12 H

Module A1-2. L'archéologie publique.

Module B. Archéologie publique et communication.

Module C1-3. Parcs, Musées et archéologie publique (Les études de cas): le site

Archéologique de Dougga; le Musée du Bardo; le Parc d'Ostia.

#### HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE DE LA SICILE ET DE LA TUNISIE / STORIA E ARCHEOLOGIA DELLA SICILIA E DELLA TUNISIA – 9 H

Module A1-A2. Archéologie grecque.

Module B1-B2. Archéologie romaine

#### PARCS ET SITES ARCHEOLOGIQUES / I PARCHI E I SITI – 14 H

Module A1-2. Pappunt et Carpis.

Module B1-2. Agrigento et Eraclea Minoa.

#### PAYSAGE ET PATRIMOINE NATUREL / PAESAGGIO E PATRIMONIO NATURALE – 6 H

Module A1. Le paysage anthropique.

Module A2. Le paysage du Parc d'Agrigente.

Module A3. Dynamique historique du paysage végétal méditerranéen.

#### PATRIMOINE ETHNO-ANTHROPOLOGIQUE/PATRIMONIO ETNOANTROPOLOGICO – 7 H

Module A1-3. Le patrimoine ethno-anthropologique en Tunisie et en Sicile

#### TECHNIQUES INFORMATIQUES APPLIQUEES AUX BBCC ET A L'ARCHEOLOGIE / TECNICHE INFORMATICHE APPLICATE AI BBCC E ALL'ARCHEOLOGIA – 8 H

Module A. L'application des techniques informatiques

Module B. Principes fondamentaux de la 3D

Module C. Principes fondamentaux de la cartographie et des SIG.

#### ECONOMIE ET GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL / ECONOMIA E MANAGEMENT DEI BBCC – 8 H

Module A1-3. L'application des principes économiques à la gestion du patrimoine culturel.

#### COMMUNICATION SUR LE PATRIMOINE CULTUREL / COMUNICAZIONE DEI BBCC – 8 H

Module A. La communication dans le Patrimoine Culturel





Module B. Le rôle des voyageurs dans la connaissance des villes antiques

Module C. Nouvelles frontières dans la communication du patrimoine culturel.

LEGISLATION SUR LE PATRIMOINE CULTUREL / LEGISLAZIONE DEI BBCC – 8 H

Module A1. La législation tunisienne.

Module A2. La législation italienne et la législation sicilienne.

**Cours 1 – Programme didactique**

ARCHEOLOGIE GRECQUE, PUNIQUE, ROMAINE / ARCHEOLOGIA GRECA, PUNICA, ROMANA – 25 H

Module A. Archéologie grecque.

Module B1-2. Archéologie punique.

Module C1-5. Archéologie romaine.

PAYSAGE, PATRIMOINE NATUREL ET ARCHEOLOGIE DU PAYSAGE (TERRESTRE ET COTIER) / PAESAGGIO, PATRIMONIO NATURALE E ARCHEOLOGIA DEI PAESAGGI (TERRESTRI E COSTIERI) – 14H

Module A1-4. Archéologie des paysages en Tunisie et en Sicile

Module B1. Paysages côtiers: méthodologies pour l'étude de l'érosion de la bande côtière.

Modulo B2. Paysages côtiers: méthodologies d'étude, érosion de la bande côtière et problèmes de protection.

TRANSFORMATION DE PRODUITS : ETUDE DE CAS HUILE D'OLIVE ET AUTRES PRODUITS – 6H

Module A1-2. Études de cas en Tunisie et en Sicile.

STRATEGIE DE DISTRIBUTION DES PRODUITS LOCAUX / STRATEGIE DI DISTRIBUZIONE DEI PRODOTTI DEL TERRITORIO – 5H

Module A1-2. Études de cas en Tunisie et en Sicile.

PATRIMOINE ETHNO-ANTHROPOLOGIQUE / PATRIMONIO ETNO-ANTROPOLOGICO E SAPERI TRADIZIONALI – 18H

Module A1-5. Productions traditionnelles de céramiques en Tunisie et en Sicile.

TECHNIQUES INFORMATIQUES APPLIQUEES AU PATRIMOINE CULTUREL ET A L'ARCHEOLOGIE / TECNICHE INFORMATICHE APPLICATE AI BBCC E ALL'ARCHEOLOGIA – 6H

Module A1-2. Fondamentaux de reliefs et 3D.

Module B. Techniques non invasives de diagnostic dans les sites archéologiques : physique appliquée.





LEGISLATION SUR LE PATRIMOINE CULTUREL / LEGISLAZIONE DEI BBCC – 11H

Module A1-2. Législation sur les parcs archéologiques Tunisiens

Modulo B1. Législation sur les parcs siciliens.

COMMUNICATION SUR LE PATRIMOINE CULTUREL / COMUNICAZIONE DEI BBCC – 13H

Module A1-2. Études de cas en Tunisie et en Sicile

ECONOMIE ET GESTION DES PATRIMOINE CULTUREL / ECONOMIA E MANAGEMENT DEI BBCC – 9H

Module A1-2. L'application des principes économiques à la gestion du patrimoine culturel.

SCIENCES APPLIQUEES AU PATRIMOINE CULTUREL/ SCIENZE APPLICATE AI BBCC – 7H

Module A1. Expériences en Tunisie.

Module A2. Applications diagnostiques pour le patrimoine culturel.

Module A3. Nouveaux matériaux pour le patrimoine culturel.

Module A4. Études environnementales.

Cours 2 – Programme didactique

ARCHEOLOGIE GRECQUE, PUNIQUE, ROMAINE / ARCHEOLOGIA GRECA, PUNICA, ROMANA – 23H

Module A. Archéologie grecque.

Module B1-2. Archéologie punique.

Module C1-4. Archéologie romaine.

PRODUCTIONS ET TYPES DE CERAMIQUE / PRODUZIONI E TIPOLOGIE CERAMICHE – 33H

Module A. Productions grecques de l'époque classique et hellénistique.

Module B1-2. Céramique et amphores puniques

Module B3. Céramique punique et romaine.

Module C1-4. Céramique et amphores romaines

Module D. Productions médiévales de Puppit et Carpis. Les contextes de l'époque islamique





ANALYSE ARCHEOMETRIQUE / ANALISI ARCHEOMETRICHE – 8H

Module A1-3. L'approche chimique, minéralogique et pétrographique.

TECHNIQUES INFORMATIQUES APPLIQUEES AU PATRIMOINE CULTUREL ET A L'ARCHEOLOGIE / CONCESSION CERAMIQUE ET RECONSTRUCTIONS NUMERIQUES, MODELISATION – 6H

Module A1-2. Reconstructions 3D.

RESTAURATION DE CERAMIQUES/ RESTAURO DELLA CERAMICA – 4H

Module A1-2. Techniques et méthodologie de restauration.

ASPECTS ETHNO-ANTHROPOLOGIQUES ET PRODUCTIONS CERAMIQUES ACTUELLES/ ASPETTI ETNO-ANTROPOLOGICI E PRODUZIONI CERAMICHE ATTUALI – 12H

Module A1-3. Productions céramiques traditionnelles en Tunisie et en Sicile.

MUSEOGRAPHIE / MUSEOGRAFIA – 7H

Module A1-2. Installations muséales : études de cas.

ARCHEOLOGIE SOUS-MARINE / ARCHEOLOGIA SUBACQUEA – 15H

Module A1-5. . Parcs et sentiers sous-marins, paysages côtiers, itinéraires, épaves.

ECONOMIE ET GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL / ECONOMIA E MANAGEMENT DEI BBCC – 6

Module A1-3. L'application des principes économiques à la gestion du patrimoine culturel.

**Cours 3 – Programme didactique**

ARCHEOLOGIE GRECQUE, PUNIQUE, ROMAINE / ARCHEOLOGIA GRECA, PUNICA, ROMANA – 25H

Module A. Archéologie grecque.

Module B1-2. Archéologie punique.

Module C1-5. Archéologie romaine.

PEINTURES MURALES: CONNAISSANCE ET RESTAURATION / PITTURE PARIETALI: CONOSCENZA E RESTAURO – 22H





Module A1-4. Peintures murales dans le monde gréco-romain.

Module B1-2. Caractérisation pétrographique et phénomènes de dégradation.

Module C. La restauration des peintures.

MOSAÏQUES: CONNAISSANCE ET RESTAURATION / MOSAICI : CONOSCENZA E RESTAURO – 20H

Module A1-4. La Mosaïque dans le monde gréco-romain.

Module B1-2. Caractérisation pétrographique et phénomènes de dégradation.

Modulo C. La restauration des mosaïques.

MATERIAUX EN PIERRE ET EN TERRE: CONNAISSANCE ET RESTAURATION / MATERIALI LAPIDEI E STRAMINEI : CONOSCENZA E RESTAURO

– 20H

Module A1-3. Matériaux en pierre et terre dans le monde gréco-romain

Module B1-2. Caractérisation pétrographique et phénomènes de dégradation.

Module C1. Restauration de matériaux en pierre et en terre

ANALYSE ARCHEOMETRIQUE / ANALISI ARCHEOMETRICHE E PROTOCOLLI INNOVATIVI – 11H

Module A1-2. Études de cas en Tunisie.

Module B1. Protocoles innovants : Bio détériogènes.

Module B2. Protocoles innovants: techniques innovantes pour la protection des matériaux en pierre.

TECNOLOGIES, RELIEF, DOCUMENTATION GRAPHIQUE ET PHOTOGRAPHIQUE /  
TECNOLOGIE, RILIEVO, DOCUMENTAZIONE GRAFICA E FOTOGRAFICA – 12H

Module A1-4. Du relief aux technologies actuelles.

ECONOMIE ET GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL / ECONOMIA E MANAGEMENT DEI BBCC  
– 4H

Module A1-3. L'application des principes économiques à la gestion du patrimoine culturel.







## Art.2- Exigences particulières

Ils peuvent être admis à l'Activité de Formation, comme détaillé ci-dessus à l'art. 1 :

- les étudiants inscrits dans les filières universitaires des classes de licence en trois ans : Licence en Valorisation et Promotion du Patrimoine ; Licence en Conservation et Restauration des Biens Culturels ; Licence en Patrimoine culturel (l'inscription au cursus archéologique sera considérée comme un titre préférentiel) ; Licence en tourisme et Patrimoine ; Licence en Sciences économiques et de gestion des entreprises ; Licence en Sciences de la communication ;
- Les étudiants inscrits dans les filières universitaires des classes de master : Master en Promotion touristique du patrimoine, Master en conservation et restauration des biens patrimoniaux, Master en patrimoine et Archéologie, Master en Tourisme et Patrimoine, Master en sciences de la communication publique
- Les diplômés dans les mêmes classes indiquées ci-dessus.

La connaissance de la langue française sera évaluée comme une qualification préférentielle.

Les frais de transport aérien, de nourriture et d'hébergement pour la participation aux activités en Italie seront entièrement pris en charge par le projet CEFEL.

## Art.3- Sélection des candidats

Les candidats seront sélectionnés- au travers d'un entretien de motivation- par une commission spécifique qui prendra en compte le curriculum (dûment signé et rédigé sous forme d'auto-certification, conformément à la réglementation en vigueur), qui rapportera : pour les candidats diplômés, les relevés de notes et le diplôme ; pour les candidats inscrits dans un cursus universitaire les examens passés, avec les crédits relatifs et les notes obtenues.

Le degré de connaissance de la langue française sera également pris en considération.

L'évaluation prendra en compte les éléments suivants, selon les scores indiqués ci-dessous :

- Pour les Cours 1 et 2, 50 % des places (4) seront réservées aux diplômés et étudiants inscrits en Licence promotion du Patrimoine sauf si les candidatures des candidats inscrits en Licences sont inférieures à 4 ;





50% des places seront en tout état de cause, réservées aux étudiants inscrits dans les classes de fin d'études (Master 2)

- Pour le cours 3, les candidatures des candidats en Licence Conservation et restauration de la pierre ou en Master Conservation et restauration de la pierre et dérivés ou des diplômes équivalents sont prioritaires.

A l'issue des procédures de sélection, des classements seront établis, distincts pour chaque formation, et pour les candidats diplômés, diplômés ou inscrits dans une formation diplômante ou master. Dans le cas où deux candidats ou plus obtiennent le même score, le candidat le plus jeune sera sélectionné.

Les scores seront calculés comme suit :

Jusqu'à **30** pour l'entretien ; jusqu'à **20** pour la connaissance de la langue française ; jusqu'à **30** pour le curriculum de formation.

Cette dernière sera évaluée sur la base de :

Pour les diplômés : note du diplôme ; pour les étudiants inscrits dans des cursus de deuxième cycle : nombre de crédits et moyenne.

#### **Art.4- Présentation des demandes**

Les demandes, conformément à l'annexe no. 1 du présent avis, doit être déposée au bureau d'ordre de

#### **l'Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine**

*sis 5, impasse Mohamed Bachrouch-Avenue Mohamed-Ali Trad- Montfleury -1089- Tunis. Tunisie*

*Tél : 71331140/Fax : 71331142*

au plus tard le 12 janvier 2022 à 12h, sous peine d'exclusion de la sélection. Cet avis sera également publié sur le site de l'Université de Tunis [www.utunis.rnu.tn](http://www.utunis.rnu.tn) et le site du programme [www.italietunisie.eu](http://www.italietunisie.eu) **rapportant dans le sujet le libellé « CEFEL - Archéologie publique. Activités de formation Italie-Tunisie - Sélection des étudiants ».**

La communication de la date et de la modalité de l'entretien, sera affichée à l'ISMPT au plus tard le 17 janvier et communiquée à travers la page facebook de l'institution. Par conséquent, les candidats ne recevront aucune communication ou autre forme de communication.





Dans les 5 jours suivant la publication, les étudiants sélectionnés seront tenus, sous peine de déchéance, de remettre une lettre d'acceptation sur papier libre au Président de la Commission : Mme Zohra Djellouli

Tout recours contre le classement doit être présenté par écrit à l'ISMPT dans les 5 jours suivant la publication du classement.

#### **Art.5- Traitement des données**

Conformément à la législation tunisienne, les données personnelles des candidats seront traitées exclusivement dans le but de gérer la procédure de sélection. La fourniture des données est obligatoire sous peine d'exclusion de la procédure.

Coordinatrice du Projet CEFEL

**Et**

Directrice de l'Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine

Zohra El Asmi Djellouli





## Annexe N°1

**A la Coordinatrice du Projet CEFEL  
&  
Directrice de l'ISMPT**

Je soussigné(e).....Numéro de CIN .....

### **Demande**

Participer à la sélection par titres et entretien d'étudiants tunisiens, résidants en Tunisie, pour la participation à l'activité de formation réalisée dans le cadre du Projet d'Archéologie Publique : « Communauté, Education, Formation, Economie et Labour-CEFEL »

1. Etre né(e) le.....à.....

2. Résider à.....au(adresse de résidence).....

3. Etre citoyen(ne).....

4. Etre en possession de la qualification suivante.....délivrée par..... avec les notes...../.....le.....

5.  **Etre** ou  **Ne pas Etre** salarié d'une administration publique

6. Avoir une connaissance suffisante de la langue française

7. Faire préciser dans le Curriculum vitae joint au présent formulaire la durée, la spécialité, l'expérience professionnelle requise dans l'avis de sélection ainsi que tout autre élément prouvant l'aptitude à exercer les activités faisant l'objet de la mission

8. L'adresse et les coordonnées de correspondance lors de la sélection de la demande





Adresse.....  
.....  
.....

N°Tél Fixe et/ou Port.....

Adresse e-mail.....

**9.** Je soussigné(e) joins à cette demande une photocopie d'une pièce d'identité valide

**10.** Le soussigné exprime son consentement afin que les données personnelles fournies puissent être traitées conformément à la législation pour les obligations liées à cette procédure

Date

Signature

Joignez votre curriculum vitae daté et signé et (tout autre document) Précisez les documents.....  
.....  
.....  
.....à cette demande et déclarez que tout ce qui y est indiqué correspond à la vérité.

Date de la signature





parco valle **dei** templi agrigento

